

**Procès-verbal de l'assemblée communale  
du mercredi 18 juin 2025 à 20.00 heures  
Salle communale**

Président : Célien Hoehn  
Secrétaire : Anne Rebetez  
Scrutateurs : Yannick Negri et Laurent Jourdain

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel No 20 du 30 mai 2025 et par un avis officiel distribué en tout-ménage le 21 mai 2025, ainsi que sur le site internet de la commune.

17 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

---

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
  2. Information de la Société d'apiculture des Franches-Montagnes au sujet de la lutte contre le frelon asiatique
  3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires
  4. Discuter et voter un crédit de CHF 60'000.- destiné au renouvellement du véhicule de la voirie communale ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires
  5. Divers
- 

**1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale**

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 2 avril 2025 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

Les électeurs approuvent l'entrée en matière à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2. Information de la Société d'apiculture des Franches-Montagnes au sujet de la lutte contre le frelon asiatique**

Mme Ackerman de la Société d'apiculture des Franches-Montagnes présente les évolutions de l'invasion des frelons asiatiques de 2021 – 2025.

Constat actuel :

- Le frelon asiatique n'est pas encore identifié comme une espèce invasive en Suisse.
- Il n'a aucun prédateur naturel connu en Suisse.
- Il est généralement peu agressif envers l'humain, mais représente une menace pour les abeilles.

Impact sur l'environnement :

- Les frelons asiatiques attaquent et détruisent les nids d'abeilles.
- Un nid peut contenir jusqu'à 2'000 individus, dont environ 500 reines fécondées.

Moyens de lutte :

1. Piégeage des reines :
  - Utilisation de pièges à ouverture unique.
  - Problème relevé : le liquide sucré attire d'autres insectes non ciblés (piège non sélectif).
2. Destruction des nids :
  - Ne peut être effectuée que par des professionnels équipés du matériel adapté.

Signalement :

- Le site officiel pour signaler un frelon asiatique est : [frelonasiatique.ch](http://frelonasiatique.ch).
- À ce jour, deux reines ont été capturées aux Genevez.

Une proposition a été faite d'ajouter sur le site internet de la commune les contacts utiles pour la lutte contre les frelons asiatiques. Ceci sera fait prochainement.

Mme Ackermann clos le sujet et met à disposition des flyers. Elle est remerciée pour sa présentation.

## **3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires**

Après quelques mots d'introduction, le président demande l'entrée en matière. Celle-ci n'étant pas contestée, il donne la parole à la caissière pour la présentation des comptes rubrique par rubrique. Après chaque rubrique, la discussion sera ouverte.

Le résultat du compte d'administration générale 2024 présente un déficit de CHF 131'497.55 pour un montant total de charges de CHF 3'077'651.91 et de recettes de CHF 2'946'154.36.

Compte tenu des services communaux, le résultat général se monte à CHF 120'138.51, sachant que le service de l'eau potable est bénéficiaire pour CHF 20'841.70, le service des eaux usées est excédentaire pour CHF 8'694.48 et le service des déchets est excédentaire pour CHF 788.18.

#### Rubrique 0, Administration générale :

Budget 2024 : charges de CHF 239'950.- et CHF 9'100.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 310'704.80.- et CHF 18'594.70.- de produits

Détails des augmentations importantes :

- 012 Exécutif : CHF 35'088.25  
Frais de traitements : CHF 35'088.25
- 022 Services généraux : CHF 236'617.90  
Frais informatiques (Urbanus) : CHF 12'000.-  
Charges sociales : CHF 8'200.-  
Frais d'honoraires : CHF 29'000.-, dont CHF 20'000.- pour le parc éolien de la montagne de Tramelan
- 029 Immeubles admin. : CHF 36'300.-  
Amortissements des immeubles de la commune : CHF 36'300.-

#### Rubrique 1, ordre et sécurité publique - Défense :

Budget 2024 : charges de CHF 63'000.- et CHF 38'400.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 66'269.55 et CHF 49'005.35 de produits

Commentaires : Bénéficie SIS de La Courtine 2024 de CHF 6'646.60

#### Rubrique 2, formation :

Budget 2024 : charges de CHF 711'000.- et CHF 60'400.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 690'981.08 et CHF 61'432.81 de produits

Détails des coûts importants :

- Répartition des charges canton/commune : CHF 512'200.-
- Participation au Cercle scolaire primaire : CHF 68'100.-
- Participation à l'ES La Courtine : CHF 48'000.-

Rubrique 3, culture, sports et loisirs :

Budget 2024 : charges de CHF 118'730.- et CHF 24'000.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 141'084.50 et CHF 22'168.65 de produits

Détails des coûts importants :

- 341 Sports (halle) :

Mise aux normes SUVA : CHF 10'500.-

Entretien bâtiment : CHF 4'000.-

Locations : CHF 2'000.-

- 342 Loisirs :

Participation CLFM : CHF 28'500.-

Rubrique 4, santé :

Budget 2024 : charges de CHF 4'700.-

Comptes 2024 : charges de CHF 4'387.08

Commentaire : pas de différence majeure

Rubrique 5, prévoyance sociale :

Budget 2024 : charges de CHF 426'000.- et CHF 3'100.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 579'359.05 et CHF 3'782.75

Détails des coûts importants :

- Régularisation des annualités des charges de l'action sociale CHF 161'000.- suppl.
- Selon décision du Conseil communal, la régularisation imposée par MCH2 est passée sur un seul exercice (possibilité de lisser sur 3 ans)

Rubrique 6, trafic, transports et télécommunications :

Budget 2024 : charges de CHF 203'250 et CHF 43'400.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 231'091.45 et CHF 49'522.80 de produits

Détails des coûts importants :

- Matériel voirie et machines : augmentation de CHF 4'000.-
- Formation apprenti voirie : augmentation de CHF 2'200.-
- Entretien véhicule voirie : augmentation de CHF 4'200.- (remise en état pour expertise)
- Signalisation, marquages : augmentation de CHF 7'300.-
- Amortissements complémentaires : augmentation de CHF 14'000.-

Rubrique 7, environnement :

Budget 2024 : charges de CHF 493'080.- et CHF 489'900.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 483'435.66.- et CHF 493'494.25 de produits

Détails des coûts importants :

- Approvisionnement en eau :
  - Entretien du réseau d'eau : diminution de CHF 16'000.-
  - Facturation eau : augmentation de CHF 13'000.-
  - Attribution MV : CHF 45'726.-
- Epurations des eaux :
  - Charges d'exploitation : augmentation de CHF 16'100.-
  - Contribution au SEPV : diminution de CHF 13'000.-
  - Attribution MV : CHF 20'644.-

Rubrique 8, économie publique :

Budget 2024 : charges de CHF 440'950.- et CHF 440'600.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 454'644.80 et CHF 491'808.93 de produits

Détails des coûts importants :

- Sylviculture :
  - Bénéfice de CHF 30'900.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 5'800.-

Rubrique 9, finances et impôts :

Budget 2024 : charges de CHF 62'500.- et CHF 1'524'620.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 94'852.24 et CHF 1'746'861.46 de produits

Détails des différences :

- 9100 Impôts directs des personnes physiques : perte de CHF - 81'350.-
- 9101 Impôts directs des personnes morales : CHF 111'100.-
- 9102 Autres impôts directs : CHF 62'400.- due à des impôts sur des gains en capitaux
- 93 Péréquation financière : CHF 10'620.-
- 96 Intérêts sur des créances fiscales : CHF 9'000.-
- Intérêt sur les dettes à moyen et long terme : CHF 10'000.-
- Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire : CHF 85'000.-

La caissière présente ensuite le compte des investissements qui se monte à CHF 104'776.00 net en 2024. Ce poste ne fait l'objet d'aucune demande de complément.

Le maire prend ensuite la parole pour faire un bref retour sur les comptes 2024 et les défis à venir, notamment en termes d'investissements.

La parole n'étant pas demandée, le président met au vote les comptes et les investissements 2024. Ceux-ci sont acceptés avec 10 voix favorables, sans avis contraire.

**4. Discuter et voter un crédit de CHF 60'000.- destiné au renouvellement du véhicule de la voirie communale ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires**

La parole est donnée au conseiller communal en charge du projet, M. Loïc Gigandet.

Le véhicule actuel a été acquis en 2009. Il a actuellement 130'000 km et a été expertisé en 2024.

M. Loïc Gigandet propose un crédit de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie communale.

La discussion est ouverte, celle-ci n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Au vote, ce crédit est accepté à la majorité évidente des citoyens présents sans voix contraire.

**5. Divers**

Le maire informe que des séances d'information relatives au projet de crèche auront lieu à Lajoux le 26 août et aux Genevez le 27 août. Une citoyenne demande qu'il y ait un micro de prévu dans la salle de gymnastique lors de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée et remercie les citoyens de leur présence.

Il est 21h30 lorsque l'assemblée prend fin.

Lu et approuvé

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Célien Hoehn

Anne Rebetez